

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2015

Réception par le Préfet : 20/01/2015

Publication : 23/01/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP 2015-1-3-6

Séance du vendredi 16 janvier 2015

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT-P.P.B.E. SECONDE ECHEANCE (2013-2018)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la directive européenne n°2002-49-CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-6-1-1 du 4 décembre 2014 relative à l'exécution anticipée du Budget,
- VU l'arrêté préfectoral du 14 août 2014 portant approbation des cartes de bruit des grandes infrastructures terrestres du Haut Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de seconde échéance au titre du programme A112 « Etudes sur routes départementales »;
- Approuve les objectifs et les prochaines étapes du P.P.B.E. de première et seconde échéance ;
- Affecte la dépense prévisionnelle de 120 000€ TTC sur le programme A112 « Etudes sur routes départementales » chapitre 20, fonction 621, nature 2031.

Adopté  
1 voix contre  
abstentions

Jean-Jacques WEBER

LE PRESIDENT  
Charles BUTNER